

Le Teich, le 12 novembre 2018

Affaire suivie par : Melina ROTH
Tél. : 05 56 22 06 86
Courriel : melina.roth@afbiodiversite.fr

Réf courrier : D_PNMBA_2018_0653

Objet : Réunion du Conseil de gestion

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon qui se tiendra

**Jeudi 29 novembre 2018 à 14h30
à la salle P.A.R.C du Broustic
Esplanade du Broustic – Andernos-les-Bains**

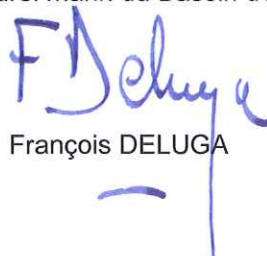
L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 6 juillet 2018
3. Points forts du Bureau du 5 octobre 2018
4. Avis :
 - Projet d'AOT pour un perré sur la commune de Lège-Cap-Ferret – M. THOT
 - Projet d'AOT pour un perré sur la commune de Lège-Cap-Ferret – M. FOURNIER
 - Projet de convention de superposition d'affectations au bénéfice du SIBA sur une dépendance du DPM pour mise en place de noues sur la commune de Lanton
 - Enquête administrative AEEM Zone centre Arguin
 - Projet de dragage du port de La Teste-de-Buch et son chenal d'accès
 - Demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports pour le câble de télécommunication entre les jetées de Bélisaire et du Moulleau
5. Attribution de subvention
6. Points d'information
7. Questions diverses

Je vous remercie de confirmer votre participation par courriel (melina.roth@afbiodiversite.fr) et de nous communiquer, le cas échéant, les sujets que vous souhaiteriez aborder lors de cette réunion.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées,

Le Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon



François DELUGA



Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@afbiodiversite.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	29 novembre 2018

Point 1 :

Approbation de l'ordre du jour

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 6 juillet 2018**
- 3. Points forts du Bureau du 5 octobre 2018**
- 4. Avis :**
 - Projet de convention de superposition d'affectations au bénéfice du SIBA sur une dépendance du DPM sur la commune de Lanton
 - Demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports pour le câble de télécommunication entre les jetées de Bélisaire et du Moulleau
- 5. Attribution de subvention**
- 6. Installation de la commission zostères et élection du président de commission**
- 7. Points d'information :**
 - Contribution du PNMBBA au comité de gisement – RNN du Banc d'Arguin
 - Projet de réhabilitation du Domaine Public Maritime sur le banc des Jacquets - commune de Lège Cap Ferret
- 8. Etat d'avancement des actions en cours**
 - Cartographie des Habitats Natura 2000
 - Evaluation de l'état et de la dynamique des gisements de moules, pétoncles et crépidules
 - Suivi de la pêche à pied de loisir - comptage national
 - Ateliers pour la recherche de solutions alternatives à l'emploi de biocides sur les carènes
 - Résultats du stage sur les macro-déchets
 - Sensibilisation auprès du grand public et des scolaires
 - Panneaux à l'entrée des Bourgs
 - Mobilisation citoyenne
- 9. Effectifs du PNMBBA – Recrutements en cours**
- 10. Questions diverses**



Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@afbiodiversite.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	29 novembre 2018

Point 2 :

Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 6 juillet 2018



Compte-rendu Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 6 juillet 2018

Maisons des associations – Gujan-Mestras

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich.

Vice-présidents :

- Claude BONNET, SEPANSO,
- Mireille DENECHAUD, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Michel SAMMARCELLI, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Représentants de l'État et établissements publics :

- Fabrice DEMEUSY, commandant la zone maritime Atlantique,
- Hervé GOASGUEN, directeur-adjoint représentant le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- Laurent COURGEON, *chef de mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral*,
- Sophie AUDOUARD, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- François BEYRIES, sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon,
- Ronan LE SAOUT, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33).

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Vital BAUDE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Nathalie LE YONDRE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Catherine GUILLERM, *commune de Lège-Cap-Ferret*,
- Jean-Guy PERRIERE, commune d'Arès,
- Éric COIGNAT, *commune d'Andernos-les-Bains*,
- Claude GARCIA, commune d'Audenge,
- Alain BALLEREAU, *commune de Biganos*,
- Élisabeth REZER-SANDILLON, *commune de Gujan-Mestras*,
- Jean-Bernard BIEHLER, *commune de La Teste-de-Buch*,
- Daniel PHILIPPON, *commune d'Arcachon*,
- Dominique DUCASSE, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL).

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :

- Sylvain BRUN, association Arpège.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jacqueline RABIC, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Aquitaine),
- David LAMOUROUS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Olivier ARGELAS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Nicolas MERCIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Aurélie LECANU, *comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*
- Catherine ROUX, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Sandra CLAEYS, fédération des industries nautiques,
- Thibaud LOUART, union des bateliers arcachonnais (UBA),
- Alain VIVIEN, *port d'Arcachon.*

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- Daniel BOUQUEY, Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),
- Jean BARBARY, *AST canoë-kayak,*
- Christine BERTRAND, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33).

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Jean-Marie FROIDEFOND, *SEPANSO,*
- Marie-Hélène RICQUIER, *Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA),*
- Michel DAVERAT, *Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE),*
- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- Chantal SIGRIST, *Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),*
- Jean MAZODIER, Cap Termer,
- Armelle BONIN-KERDON, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).
- Alain RAS, *Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).*

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ,
- Aldo SOTTOLICHIO, université de Bordeaux,
- Isabelle AUBY, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

Étaient excusés :

Commissaires du gouvernement :

- Didier LALLEMENT, préfet de la Gironde,
- Emmanuel DE OLIVEIRA, préfet maritime de l'Atlantique.

Représentants de l'État et établissements publics :

- Guillaume CHOISY, directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Nathalie MADRID, déléguée régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Benoit BITEAU, *conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,*
- Jean-Jacques CORSAN, *conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,*
- Pascale GOT, conseil départemental de la Gironde,

- Dominique FEDIEU, conseil départemental de la Gironde,
- Alain RENARD, conseil départemental de la Gironde,
- Jacques CHAUVET, conseil départemental de la Gironde,
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap-Ferret,
- Dominique PALLET, commune d'Arès,
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains,
- Marie LARRUE, commune de Lanton,
- Daniel SUIRE, commune de Lanton,
- Jean-Pierre GUYONVARCH, commune d'Audenge,
- Bruno LAFON, commune de Biganos,
- Cyril SOCOLOVERT, commune du Teich,
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras,
- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch,
- Yves FOULON, commune d'Arcachon,
- Xavier PARIS, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- Jean-Marie DUCAMIN, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL).

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Cédric PAIN, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Carole VEILLARD, conseil départemental de la Gironde.

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :

- Christophe BAYOU, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Céline LAFFITTE, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Aquitaine),
- David-Franck ROUSSET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Délia FAGNIOT, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Jean-Gabriel BINOIS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Jean-Luc CHAUCHET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Pascal CHABRERIE, organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine,
- Vincent BODIN, organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine,
- Bernard BERGEZ, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Jérôme PORET, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Maria DOS SANTOS DOUET, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Benoît BIDONDO, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Frédéric MORA, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Emmanuel MARTIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Jean-Marc BEAUGENDRE, union des bateliers arcachonnais (UBA),
- Alain VIVIEN, port d'Arcachon,
- Philippe DUMAND, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI),

- *Pascal DE LABARRIERE, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI),*
- *Gilles JOACHIM, chambre de l'agriculture de Gironde,*
- *Marie-Pierre VIALLET-NOUHANT, chambre de l'agriculture de Gironde.*

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- *Bruno MEYRAT, Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),*
- *Christian MINVILLE, Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),*
- *Fabien FOUCAUD, APC kite,*
- *Pierre-Marie DECOUDRAS, Fédération Française de Voile d'Aquitaine,*
- *Eric LIMOUZIN, Fédération Française de Voile d'Aquitaine.*
- *Michel FERRON, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),*
- *Jean-Louis BECK, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33).*

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- *Jacques STORELLI, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA),*
- *Françoise BRANGER, Bassin d'Arcachon Écologie (BAE),*
- *Franck JOUANDOUDET, Cap Termer.*

Personnalités qualifiées :

- *Stéphane LARQUEY, lycée professionnel maritime de Ciboure.*

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- *Melina ROTH, directrice déléguée,*
- *Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « développement durable des usages et activités maritimes »,*
- *Romuald CHAIGNEAU, chef d'unité terrain,*
- *Benoit DUMEAU, chargé de mission « patrimoine naturel »,*
- *Kévin LELEU, chargé de mission « développement durable des usages et ressources maritimes »,*
- *Magali LUCIA, chargée de mission « qualité de l'eau »,*
- *Virginie ROG, agent technique de l'environnement,*
- *Nathalie THIERS, chargée de communication,*
- *Nathalie PRISCA, assistante administrative.*

Sommaire

1. Installation des nouveaux membres	7
2. Point d'information du Président du Conseil de gestion	7
3. Approbation de l'ordre du jour	8
4. Validation du compte-rendu du Conseil de gestion du 21 mars 2018	8
5. Compte-rendu du Bureau du 24 mai 2018	8
6. Programme d'actions 2018	9
6.1. Actions en cours et premiers résultats.....	9
6.1.1. <i>Cartographie des habitats naturels et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale du Bassin d'Arcachon</i>	9
6.1.2. <i>Étude de la macrofaune benthique de l'épave du Chariot dans l'ouvert du Bassin d'Arcachon (projet GIMOB)</i>	10
6.1.3. <i>État dynamique des gisements de moules, pétoncles et crépidules du Bassin d'Arcachon</i>	10
6.1.4. <i>Subvention à l'opération-test- de réhabilitation des friches ostréicoles sur le site du Banc de Jacquets</i>	10
6.1.5. <i>Accompagnement des modalités de gestion des installations de chasse présentes sur le DPM (hors CELRL)</i>	12
6.1.6. <i>Projet de développement et d'expérimentation de mouillages innovants pour le Bassin d'Arcachon</i>	13
6.1.7. <i>Caractérisation des contraintes environnementales et réglementaires d'une réhabilitation de ZMEL dans un site Natura 2000 : étude de cas, port des Tuiles</i>	14
6.1.8. <i>Animation de la concertation locale autour de la thématique « Qualité de l'eau »</i>	14
6.1.9. <i>État des lieux de la pollution des plages par les macro-déchets</i>	15
6.2. Actions restant à engager en 2018.....	15
6.2.1. <i>Participation au projet « Nature et Culture » de la Société franco-japonaise d'océanographie – France</i>	15
6.2.2. <i>Projet de caractérisation de la valeur patrimoniale des espaces portuaires du Bassin d'Arcachon</i>	15
6.2.3. <i>Contribution à l'édition d'un atlas cartographique de la Société historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch</i>	16
6.2.4. <i>Élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques à la pêche de loisir au sein du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon</i>	16
6.2.5. <i>Cartographie des friches ostréicoles du Bassin d'Arcachon</i>	17
6.2.6. <i>État et dynamique des gisements de coques du Bassin d'Arcachon</i>	18
6.2.7. <i>Suivi des populations de crabes et autres crustacés des zones intertidales du Bassin d'Arcachon</i>	18
6.2.8. <i>Stratégie concertée de restauration des herbiers de zostères sur le Bassin d'Arcachon</i>	18
6.2.9. <i>Accompagnement financier de l'étude sur la contamination par les microplastiques de l'écosystème et des produits de la mer dans le Bassin d'Arcachon</i>	19
6.3. Recherche de financements	20
6.3.1. <i>Un outil d'évaluation de l'état écologique des masses d'eau marines pour accompagner la gestion intégrée des écosystèmes du Parc naturel marin</i>	20
6.3.2. <i>Étude de la dynamique hydromorphosédimentaire du Bassin d'Arcachon</i>	20
6.3.3. <i>Étude sur les interactions entre les activités de pêche professionnelle maritimes et les richesses naturelles du Bassin d'Arcachon</i>	21
6.4. Initiation des travaux relatifs aux indicateurs	22
7. Délibérations pour décision d'attribution des concours financiers.....	23

8. Points d'information.....	24
8.1. Document stratégique de façade	24
8.2. Projet LIFE intégré sur les habitats marins (MarHa) et sa mise en œuvre au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon	24
8.3. Projet de signalétique du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon	25
9. Questions diverses	25
9.1. Activité de randonnée de jet-ski sur la plage de La Hume	25
9.2. Groupe de travail de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur le changement climatique.....	26

Le Président François DELUGA ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil de gestion de leur présence et de leur assiduité. Il remercie la mairie d'Andernos-les-Bains pour l'accueil de ce Conseil de gestion dans la salle du Broustic.

1. Installation des nouveaux membres

Le Président installe les nouveaux membres du Conseil de gestion suite à leur nomination par l'arrêté interpréfectoral du 15 juin 2018 :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :
Titulaire : Pascale GOT
- Au titre des représentants des organisations représentatives des professionnels :
 - o Pour le comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine :
Suppléant : Bernard BERGEZ
Titulaire : Nicolas MERCIER, suppléant : Aurélie LECANU
Titulaire : Catherine ROUX, suppléant : Jérôme PORET
Titulaire : Maria DOS SANTOS DOUET, suppléant : Benoit BIDONDO
 - o Pour les ports du Bassin :
Suppléant : Alain VIVIEN
- Au titre des représentants d'organisations locales d'usagers de loisir en mer :
 - o Pour la pratique de la voile :
Titulaire : Pierre-Marie DECOUDRAS, suppléant : Eric LIMOUZIN

2. Point d'information du Président du Conseil de gestion

Le Président rappelle que les présidents des parcs naturels marins avaient rencontré en début d'année le Ministre de la Transition écologique et solidaire, pour demander notamment le rétablissement de la délégation des avis conformes vers les conseils de gestion.

Un décret ministériel a été publié le 2 juillet 2018 qui redonne au Conseil d'administration de l'AFB la capacité de déléguer l'avis conforme aux conseils de gestion des parcs naturels marins. Il faudra cependant maintenant attendre que l'AFB lors d'un prochain Conseil d'administration décide d'attribuer cette délégation aux conseils de gestion pour que la mesure devienne opérationnelle dans les parcs naturels marins.

Le Président indique ensuite avoir transmis un communiqué à la presse suite à la publication des différents arrêtés préfectoraux relatifs au Banc d'Arguin, communiqué également transmis aux membres du Conseil de gestion. Il précise que lorsque le Conseil de gestion du Parc naturel marin donne un avis avec réserves ou sous réserves, cela n'est un avis favorable que si les réserves sont prises en considération. Par conséquent, les avis favorables avec réserves qui ont été émis par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon sur les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la RNN du Banc d'Arguin sont de fait des avis défavorables, dès lors que les réserves n'ont pas été prises en compte.

Sandra CLAYES remercie François DELUGA pour ce communiqué de presse. Elle souligne que ces arrêtés ont eu déjà des effets négatifs sur l'emploi, de nombreuses commandes ayant été annulées, pour un montant total d'environ 1 million d'euros.

Mireille DENECHAUD, exprime également l'accord des usagers avec les termes du communiqué de presse du Président.

Marie-Hélène RICQUIER rappelle que la CEBA avait indiqué ne pas souhaiter que ces arrêtés soient pris dans l'urgence et qu'il fallait les faire remonter à l'AFB pour avis conforme.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce l'ordre du jour transmis aux membres du Conseil de gestion avec l'invitation. Melina ROTH indique la proposition d'une modification avec l'ajout d'un point relatif à la décision d'attribution de subventions. L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité :

1. Installation des nouveaux membres
2. Point d'information du Président du Conseil de gestion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Validation du compte-rendu du Conseil de gestion du 21 mars 2018
5. Compte-rendu du Bureau du 24 mai 2018
6. Programme d'actions 2018
7. Délibérations pour décision d'attribution des concours financiers
8. Points d'information
9. Questions diverses

Délibération	L'ordre du jour du Conseil de gestion modifié est adopté.	PNMBA_cdg_2018_13
--------------	---	-------------------

4. Validation du compte-rendu du Conseil de gestion du 21 mars 2018

Le compte-rendu du Conseil de gestion du 21 mars 2018 est adopté, avec 41 voix pour et 1 voix contre exprimée par la représentante de la CEBA.

Délibération	Le compte-rendu du Conseil de gestion du 21 mars 2018 est approuvé, avec 41 voix pour et 1 voix contre.	PNMBA_cdg_2018_14
--------------	---	-------------------

5. Compte-rendu du Bureau du 24 mai 2018

Points forts :

- **Projet d'interconnexion électrique France-Espagne par un câblage sous-marin par le Golfe de Gascogne** : information portant sur l'implication du Parc naturel marin dans le suivi du dossier et notamment sa participation aux différentes étapes de concertation mises en place.
- **Label Man & Biosphère** : cette proposition est portée par le Parc régional des Landes de Gascogne pour un projet de labellisation à l'échelle des Landes de Gascogne. Le Bureau du Parc naturel marin a rendu un avis d'opportunité défavorable compte-tenu du périmètre, de l'enjeu terrestre, de l'éloignement par rapport aux enjeux du Parc naturel marin et des difficultés prévisibles de gouvernance.
- **Proposition d'extension des mesures environnementales du Schéma des structures des établissements des cultures marines aux ports ostréicoles** : Le Bureau a donné un avis de principe favorable mais en précisant que l'initiative devrait faire l'objet d'un travail à mettre

en place pour accompagner l'évolution des modèles économiques et l'adoption d'alternatives, en partenariat avec les acteurs et usagers concernés.

- **Projet de retrait des structures dangereuses à l'Ouest du Banc d'Arguin présenté par la DDTM 33** : un courrier a été adressé à la DDTM 33 rappelant la vulnérabilité du site, les enjeux de conservation sur la zone de protection intégrale et l'attention particulière attendue sur les dates.

Avis :

Objets	Délibérations
Projet d'AOT pour l'implantation d'un solarium sur Lège-Cap-Ferret	Avis favorable avec recommandations
2 projets d'AOT pour des perrés sur Lège-Cap-Ferret	Avis défavorables
Projet d'arrêté préfectoral relatif à la licence de pêche à la drague des moules et des pétoncles dans le Bassin d'Arcachon	Avis favorable avec recommandation

6. Programme d'actions 2018

Le programme d'actions ne couvre qu'une partie de l'activité du Parc naturel marin qui compte également l'instruction des avis, l'animation territoriale pour la mise en œuvre du Plan de gestion et la participation à différentes instances et politiques publiques, etc.

Ce point fait suite au dernier Conseil de gestion, dont l'ordre du jour n'avait pas permis la présentation détaillée des projets.

Cette présentation n'est pas exhaustive, mais elle permet d'aborder les travaux engagés dans les différents domaines du Plan de gestion. Elle aborde dans un premier temps les projets déjà engagés, ensuite les projets qui restent à engager au cours du second semestre, et enfin les projets faisant l'objet de recherche de financements et de finalisation des partenariats.

6.1. Actions en cours et premiers résultats

Il s'agit des actions en cours portées ou accompagnées par le Parc naturel marin. Pour certaines, ce sera également l'occasion de partager quelques premiers résultats.

6.1.1. Cartographie des habitats naturels et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale du Bassin d'Arcachon

Ce travail de cartographie des habitats naturels et spatialisation des enjeux de la biodiversité végétale du Bassin d'Arcachon répond à une exigence Natura 2000. Il est réalisé par le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA) et fait suite à la pré-cartographie déjà réalisée par en 2016/2017.

Le Parc naturel marin participe à hauteur de 50 % avec une subvention de 19 500 € déjà validée en Conseil de gestion le 21 mars 2018. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL N-A) cofinance l'opération à 50 %.

Le comité de pilotage est composé des gestionnaires des sites compris dans le périmètre du site Natura 2000.

6.1.2. Étude de la macrofaune benthique de l'épave du Chariot dans l'ouvert du Bassin d'Arcachon (projet GIMOB)

La station marine d'Arcachon va mener une campagne d'acquisition de connaissances sur des substrats durs dans l'ouvert du Bassin d'Arcachon. Ces infrastructures anthropiques sont peu étudiées. Cette étude se déroulera durant l'été 2018.

Le Parc naturel marin participe à hauteur de 35 % du coût total, avec une subvention de 2 200 € contribuant uniquement à l'échantillonnage réalisé sur l'épave du Chariot.

6.1.3. État dynamique des gisements de moules, pétoncles et crépidules du Bassin d'Arcachon

L'étude relative à l'état dynamique des gisements de moules, pétoncles et crépidules du Bassin d'Arcachon fait suite à la recommandation du Parc naturel marin en 2017 et 2018, relative à l'arrêt de la fermeture de la pêche à la drague des moules et des pétoncles en 2017 et 2018.

En 2018, deux actions sont portées par le Parc naturel marin : la cartographie des gisements subtidiaux de moules, pétoncles et crépidules par prospection acoustique et le renforcement de l'étude des densités larvaires de moules réalisé par le CREAA.

Les travaux sont menés en lien avec le suivi du captage de moules sur cordes portée par le CRCAA (réalisé par le CREAA), avec l'appui du Parc naturel marin et avec le suivi participatif par les ostréiculteurs du captage de moules sur les parcs ostréicoles, également mis en place par le CRCAA.

Le comité de pilotage est composé de tous les acteurs impliqués géographiquement : le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, le CRCAA, le CDPMEM 33, la DDTM 33, la DIRM SA, l'Université de Bordeaux et le CREAA.

Le Parc naturel marin participe financièrement à hauteur de 156 600 € et y consacre également du temps d'agent.

Le Président rappelle que le Parc naturel marin est opérateur Natura 2000 pour les secteurs concernés et qu'il y avait eu deux débats au sujet de cet arrêté. La décision du Bureau a été d'objectiver la compréhension du sujet par cet effort d'amélioration des connaissances pour pouvoir à l'avenir s'appuyer sur des faits plus concrets.

6.1.4. Subvention à l'opération-test- de réhabilitation des friches ostréicoles sur le site du Banc de Jacquets

L'opération-test de réhabilitation des friches ostréicoles sur le site du Banc de Jacquets s'inscrit dans la dynamique de nettoyage du DPM initiée en 2016 (services de l'État, SIBA, CRCAA, PNMB). Elle contribue à l'atteinte de l'objectif de réhabilitation de 75 % des friches ostréicoles porté par le Plan de gestion du Parc naturel marin.

Le SIBA a été maître d'ouvrage avec le concours des moyens techniques du Conseil départemental de la Charente et aussi du CRCAA.

Le comité de pilotage est composé du SIBA, du CRCAA, de la DDTM 33, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Ifremer, de l'Université de Bordeaux, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Parc naturel marin.

Le travail a été réalisé en janvier et février 2018 avec une contribution par subvention du Parc naturel marin de 15 000 € soit 12,5 % du montant total (120 502 €).

Les objectifs de l'opération-test sont multiples :

1. tester les moyens de nettoyage du CD 17 dans le contexte du Bassin d'Arcachon,
2. comparer différentes méthodes d'estimation des volumes de déchets et de coquilles concernés,
3. tester des techniques de lavage de coquilles en lien avec l'étude COBAS de valorisation des déchets coquilliers,
4. réaliser un bilan technico-économique de l'opération-test et des essais effectués,
5. réaliser un suivi environnemental pour mesurer l'impact des travaux sur la qualité de l'eau, les habitats, la faune, etc.,
6. suivre l'évolution sédimentaire de la zone nettoyée suite aux travaux,
7. disposer des éléments permettant de calibrer des opérations de réhabilitation de plus grande ampleur.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre le SIBA, le CRCAA et le Parc naturel marin en amont de l'opération concernant les enjeux environnementaux à considérer pour mieux renseigner ce type d'opération.

Modalités d'intervention, réparties sur plusieurs essais	- Extraction de ferrailles, - Extraction de poches, - Réalisation d'un andain et suivi de son évolution, - Nivellement du terrain (à sec et en eau), - Extraction, nettoyage de coquilles et rapatriement à terre des coquilles dans le cadre de l'étude COBAS.
Moyens mis en œuvre	- Navire la Trézence (CD 17), équipé d'une grue, - Pelle sur ponton + dameuse (CD 17), - Navire l'Estey (CRCAA).
Suivis environnementaux	- Qualité de l'eau : turbidité (MES + panache turbide), - Nature des sédiments de la vasière (avant travaux), - Évolution de la topographie par suivi bathymétrique, - Habitats marins : herbiers de zostères + vasière, - Communautés benthiques, - Effets cumulés.
Calendrier d'intervention	- 10 jours d'intervention pour 7 marées de travail, entre le 30/01 et le 06/02/18, et le 14 et 19/02/18.

Bilan en quelques chiffres :

- 6,8 ha nettoyés en 7 marées d'intervention,
- ~25 T de ferrailles enlevées ; ~11 T de poches « pleines » retirées,
- ~7 500 m³ de sédiments déplacés.

Bilan intermédiaires des suivis environnementaux :

- pics de turbidité observés en début de flot sur les marées post-travaux, avec un retour rapide à des valeurs moyennes normales dans les heures suivant l'arrêt des travaux,
- suivi de la faune benthique en cours d'analyse, avec les derniers prélèvements prévus en décembre 2018,
- relevé bathymétrique qui montre des écrêtements et des apports,
- les conditions météorologiques n'ont pas permis de modéliser le panache turbide.

Aucun impact n'a été signalé sur l'activité des pêcheurs professionnels et des ostréiculteurs travaillant à proximité.

Une note relative au bilan de cette opération-test a été produite par le SIBA et distribuée sur table avec le dossier de séance.

Melina ROTH précise que cette opération avait une vocation d'opération-test. Il s'agissait sur cette surface assez réduite de renseigner les différents enjeux notamment environnementaux afin d'identifier les différents impacts possibles avant d'envisager un déploiement à plus grande échelle. Le Plan de gestion du Parc naturel marin prévoit, à 15 ans, la réhabilitation de 75 % des friches ostréicoles. Par conséquent, il est nécessaire de réfléchir aux méthodes pour y parvenir. De nombreux échanges entre les structures impliquées ont permis de poser ce cadre de réflexion qui permettra également de mieux renseigner les chantiers à venir.

Michel SAMMARCELLI souligne l'importance du partenariat et de la coopération entre tous les acteurs de cette opération. Il est prévu une présentation détaillée de cette opération par le SIBA, le Parc naturel marin et le CRCAA auprès des associations environnementales intéressées.

Claude BONNET demande ce que veut dire déplacé dans « ~7 500 m³ de sédiments déplacés » et que signifie le retour rapide des turbidités.

Melina ROTH indique que le SIBA a calculé ce volume déplacé par comparaison entre la bathymétrie avant travaux et après travaux.

Kévin LELEU précise, en ce qui concerne la turbidité qu'il s'agit d'une heure en moyenne avant le retour à la normale après les travaux. Exceptionnellement, ce temps peut être de 2 à 4 heures.

Jean MAZODIER souhaite savoir quand aura lieu la prochaine tranche de travaux sur Lège-Cap-Ferret. Le Président souligne l'importance de terminer d'abord les études et y compris les résultats attendus en décembre et la restitution du SIBA. Un déploiement à l'échelle du Bassin pourra être envisagé si c'est concluant. Par la suite, il faudra également prévoir et programmer les sites faisant l'objet des travaux et le financement de ces nettoyages, qui peuvent atteindre plusieurs millions d'euros, sur les 15 ans à venir.

6.1.5. Accompagnement des modalités de gestion des installations de chasse présentes sur le DPM (hors CELRL)

L'accompagnement des modalités de gestion des installations de chasse présentes sur le DPM (hors CELRL) s'inscrit dans les recommandations associées à l'avis du Conseil de gestion du 21 mars sur le projet d'AOT. Parmi ces recommandations, un travail de caractérisation des installations de chasse à la tonne était proposé permettant de définir leur état initial (lac, tonne, digue et berges, ouvrages hydrauliques) et les principaux enjeux identifiés au titre de Natura 2000. L'objectif est de réaliser une fiche descriptive ayant vocation à être annexée à l'AOT.

Le travail de caractérisation s'est déroulé en plusieurs étapes :

- la visite des installations de chasse à la tonne et le relevés de leurs caractéristiques,
- le traitement des données géolocalisées,
- la réalisation d'une fiche descriptive par installation comprenant la carte de situation et des photos des éléments constitutifs, la carte de situation de l'installation par rapport aux enjeux habitats Natura 2000 et enfin les enjeux relatifs à l'avifaune potentiellement présente et/ou en reproduction sur le Bassin.

Cette fiche descriptive est en cours de finalisation avec un premier livrable d'ici la fin juillet.

Melina ROTH rappelle que le Parc naturel marin s'était engagé à produire ces fiches en amont de la saison de chasse et de la délivrance des AOT.

Le Président indique que la concertation s'est faite en étroite collaboration avec l'ACMBA et les services de l'État afin d'avoir un consensus complet.

6.1.6. Projet de développement et d'expérimentation de mouillages innovants pour le Bassin d'Arcachon

Le projet de développement et d'expérimentation de mouillages innovants pour le Bassin d'Arcachon a commencé fin 2017. Ce projet vise, pendant 2 ans, à mobiliser et accroître les connaissances pour le développement de nouvelles solutions de mouillage, adaptées aux enjeux du Bassin pour répondre notamment aux problématiques de ragage associés aux corps morts.

Le Parc naturel marin est maître d'ouvrage, en partenariat avec la commune de Lège-Cap-Ferret (gestionnaire de la zone de mouillage et d'équipements légers à l'Est de la presqu'île) et de la société ETM.

ETM est en charge d'apporter les innovations techniques. Le cabinet Biotope a été chargé du suivi environnemental et à l'identification des pressions et des impacts des innovations qui sont testées.

Le Parc naturel marin finance à hauteur de 114 000 € (49 % du montant de l'opération) dans le cadre d'un contrat recherche et développement, et d'une prestation du bureau d'étude.

Le projet se déroule en plusieurs phases :

- Phase 1 : conception et mise à l'épreuve des prototypes, de décembre 2017 à octobre 2018 ;
- Phase 2 : expérimentation in situ, d'octobre 2018 à octobre 2019 ;
- Phase 3 : bilan et perspectives, d'octobre 2019 à décembre 2019.

Toutes ces phases font l'objet de points d'étapes réguliers entre les différents partenaires.

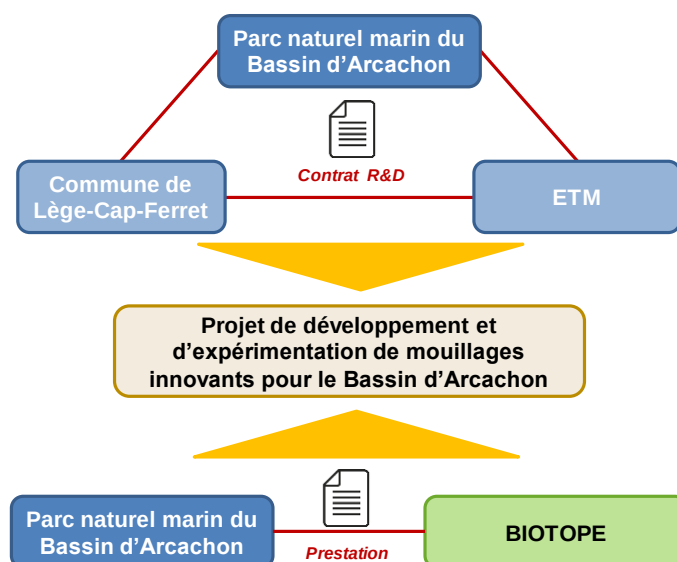


Figure 1. Schéma organisationnel.

Le Président précise que le projet reste confidentiel à ce stade.

Claude BONNET note que le Parc naturel marin participe au niveau financier à hauteur d'environ 50 % et il souhaiterait connaître le co-financeur.

Melina ROTH indique que la commune de Lège-Cap-Ferret est partie prenante au niveau du contrat R&D ainsi que ETM qui investit également dans le projet.

Claude BONNET demande si cela n'entraînera pas une augmentation des mouillages.

Le Président répond que le projet consiste à définir un modèle innovant de mouillages et que la question du nombre ne sera pas traitée dans ce projet. Mais il s'agit déjà de protéger l'environnement et de développer aussi une économie liée au site.

Marie-Hélène RICQUIER demande si le SMPBA est intéressé pour suivre cette question et pour participer étant donné qu'il s'occupe aussi de corps-morts.

Melina ROTH indique, qu'actuellement, le SMPBA n'est pas partie-prenante du projet, mais qu'à l'issue de cette expérimentation, le SMPBA pourrait tout à fait se porter acquéreur du dispositif s'il le souhaitait.

6.1.7. Caractérisation des contraintes environnementales et réglementaires d'une réhabilitation de ZMEL dans un site Natura 2000 : étude de cas, port des Tuiles

Suite à une saisine d'examen au cas par cas du Parc naturel marin relative à une zone de mouillage d'équipements légers au port des Tuiles à Biganos, le Parc naturel marin a retravaillé le dossier avec la commune de Biganos pour lui permettre de présenter un nouveau dossier mieux adapté au site.

Ce projet vise la caractérisation des contraintes environnementales et réglementaires d'une réhabilitation de ZMEL dans un site Natura 2000. Au-delà du cas particulier du Port des Tuiles, le but est de faciliter la prise en compte des attendus spécifiques de Natura 2000 et du Plan de gestion dans les projets de mouillage par les porteurs de projets.

Le Parc naturel marin finance entièrement ce marché (34 000 €).

François DELUGA précise que le maire de la commune de Biganos souhaite éviter le développement anarchique et sauvage du port des Tuiles. Par conséquent, il faut réécrire le projet pour qu'il soit compatible avec la zone Natura 2000 et pour que la collectivité reprenne la main sur la gestion de cet espace. Le Parc naturel marin est là aussi pour aider les communes, qui n'ont pas forcément les outils techniques ou d'ingénierie face à la complexité des dossiers, pour arriver à une solution satisfaisante à la fois du point de vue de la réglementation, de l'environnement et de la gestion publique.

6.1.8. Animation de la concertation locale autour de la thématique « Qualité de l'eau »

Une animation de la concertation locale autour de la thématique « qualité de l'eau » a été mise en place avec un réseau d'acteurs partenaires dont le SIBA, le CRCAA et l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) avec des échanges avec les réseaux thématiques internes et externes. Cette animation contribue à l'élaboration du Tableau de bord du Parc naturel marin.

Le comité de pilotage est composé du Parc naturel marin, du SIBA, du CRCAA, de l'AEAG, d'Ifremer et de l'Université de Bordeaux. Melina ROTH indique que le cadre d'emploi qui avait pu être mis en place arrive à échéance sans perspective identifiée à ce stade pour poursuivre cette action structurante, du fait des contraintes de plafond d'emploi.

6.1.9. État des lieux de la pollution des plages par les macro-déchets

Un état des lieux de la pollution des plages par les macro-déchets sur le périmètre du Parc naturel marin est en cours dans le cadre d'un stage de Master 2. L'objectif consiste à :

- renseigner qualitativement et quantitativement la présence de macro-déchets sur le littoral,
- sélectionner des stations d'échantillonnage pour la mise en place d'un suivi de long terme,
- contribuer à l'élaboration du Tableau de bord du Parc naturel marin.

Melina ROTH indique que ce travail permettra également la préfiguration d'actions qui seront déployées par la suite. A ce stade, c'est une première approche : renseigner le sujet et identifier les sites qui permettront d'avancer sur cette thématique aussi bien sur l'intra-Bassin que sur la façade océanique.

6.2. Actions restant à engager en 2018

Il s'agit des actions à réaliser par ou avec le Parc naturel marin, dont le démarrage est prévu au cours du second semestre.

6.2.1. Participation au projet « Nature et Culture » de la Société franco-japonaise d'océanographie – France

Le projet intitulé « Nature et culture » est initié par la Société franco-japonaise d'océanographie (SFJO) en France suite aux rencontres franco-japonaises de novembre 2017 auxquelles le Parc naturel marin a déjà contribué. Lors de ces rencontres, un projet de coopération a été envisagé avec des thématiques retenues qui peuvent contribuer aux les objectifs de Plan de gestion.

Plusieurs acteurs du Parc naturel marin sont intéressés par ce projet de coopération, dont notamment les pêcheurs (CDPMEM 33) et les ostréiculteurs (CRCAA). Des projets partenariaux pourraient ainsi être développés avec la participation ou le pilotage du Parc naturel marin en lien avec le DLAL-FEAMP et son axe coopération.

Pour initier une première rencontre avec les partenaires japonais, une délégation française est prévue au Japon en octobre 2018 pour consolider les thématiques définies pour le projet autour de la gestion intégrée des milieux marins, les pratiques ostréicoles, la gestion des déchets coquillers et la restauration des zostères.

Le Parc naturel marin se propose de participer aux frais pour la participation d'une délégation de ce dernier pour un montant maximum de 21 000 €.

Melina ROTH indique que la recherche de financement et le montage administratif sont encore en cours. Jacqueline RABIC précise qu'au titre de présidente de l'Association pour le repeuplement de l'anguille en France (ARA France), cette association participera également à ce projet puisqu'un volet « anguille » est inscrit dans le projet.

6.2.2. Projet de caractérisation de la valeur patrimoniale des espaces portuaires du Bassin d'Arcachon

Ce projet permettra d'animer une réflexion associant les acteurs locaux des ports pour caractériser les espaces portuaires et renseigner les éléments ayant une valeur patrimoniale (paysages, architectures, aménagements, culture maritime, etc.). Il s'agira notamment d'élaborer une grille de lecture à destination du Conseil de gestion, comme aide à la compréhension de ces patrimoines. Ce

travail sera mené par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Gironde et financé par le Parc naturel marin à hauteur de 12 000 €.

Pour contribuer à l'animation de ce travail, une mission de service civique sera mise en place pendant un an pour pouvoir contribuer à la collecte d'informations, aux inventaires et à l'animation du projet.

Le Président rappelle l'importance du volet patrimonial du Plan de gestion sur le Bassin et sur les ports.

6.2.3. Contribution à l'édition d'un atlas cartographique de la Société historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch

La Société historique et d'architecture d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB) réalise un atlas cartographique du Bassin, du Moyen Age au XX^e siècle. Les cartes témoignant d'un état des connaissances au moment de leur réalisation, leur consolidation au sein d'un atlas permettra de traduire l'histoire de l'occupation humaine et des activités ainsi que l'évolution des paysages. Ce projet s'inscrit dans un objectif d'identification, de sauvegarde et de valorisation des patrimoines du Bassin.

Le Parc naturel marin contribue à l'édition de cet ouvrage à hauteur de 10 000 €.

Armelle BONIN-KERDON rappelle que le Bassin d'Arcachon a une histoire liée aux hommes mais le paysage lui-même a également une histoire. Dans ce contexte, la SHAAPB a souhaité commencer son travail partenarial avec le Parc naturel marin avec cet atlas cartographique pour permettre au grand public d'avoir une idée de l'évolution du trait de côte pendant tous ces siècles, et en avoir une vision historique.

6.2.4. Élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques à la pêche de loisir au sein du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Cette action concerne l'élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques relatives à la pêche de loisir au sein du Parc naturel marin, avec comme objectif l'élaboration de référentiels communs et partagés pour les bonnes pratiques de pêche de loisir. Il est également prévu d'y intégrer une réflexion sur les modes de diffusion en fonction des publics ciblés et une meilleure connaissance des travaux menés sur le sujet sur d'autres territoires.

Cette action, pilotée et mise en œuvre par le Parc naturel marin en lien avec les associations locales, se déclinera en plusieurs volets :

- 1) description de l'activité de pêche de loisir et recensement des pratiques existantes sur le Bassin d'Arcachon,
- 2) identification des documents, chartes et référentiels existants relatifs aux bonnes pratiques de pêche de loisir comme par exemple les productions du projet Life + « Pêche à pied de loisir »,
- 3) réflexion sur les bonnes pratiques et élaboration de référentiels communs et partagés compatibles avec le Plan de gestion du Parc naturel marin,
- 4) identification des expérimentations possibles, en cours ou en prévision et, le cas échéant, initiation, mise en place et accompagnement.

Cette action bénéficiera de l'appui d'un volontaire service civique (VSC) pour une durée de 12 mois.

Le comité de pilotage reste à définir mais il comprendra a minima les associations de pêches récréatives du Bassin d’Arcachon.
Cette action se poursuivra au-delà de 2018.

Claude BONNET souhaite savoir comment sera appréhendé le problème de l’afflux touristique en juillet-août pour la pêche de loisir.

Melina ROTH indique qu’il ne s’agit pas d’une étude de fréquentation mais d’un travail de développement et de promotion des bonnes pratiques. Bien évidemment, la question relative à la sensibilisation des visiteurs se posera, de même que le rôle des différentes associations dans la diffusion des informations.

Jean MAZODIER demande que la partie océane ne soit pas oubliée.

François DELUGA fait remarquer la photo de surfcasting dans le dossier de séance qui montre bien que le sujet n’a pas été oublié.

Hervé GOASGUEN demande si l’étude du Parc naturel marin va déboucher sur des propositions réglementaires ou s’il s’agit de s’appuyer sur le règlementaire pour diffuser des informations.

Melina ROTH indique qu’à ce stade, il s’agit d’abord de travailler sur les bonnes pratiques. Si leur mise en oeuvre nécessitait une évolution réglementaire ou si l’engagement des uns et des autres ne permettait pas de les atteindre sans évolution réglementaire, la question pourra se poser, mais à l’heure actuelle, ce n’est pas un angle d’approche prioritaire.

6.2.5. Cartographie des friches ostréicoles du Bassin d’Arcachon

La cartographie des friches ostréicoles du Bassin d’Arcachon est un principe d’actions identifié dans le Plan de gestion. L’objectif consiste à se doter d’une carte partagée entre les différents acteurs concernés et à déterminer les modalités de suivis pour renseigner l’atteinte de l’objectif de réhabilitation des friches ostréicoles.

Ce projet fera l’objet d’un soutien financier de l’Agence de l’eau Adour-Garonne (co-financeur à 50 %). Le comité de suivi associera également les ostréiculteurs, la DDTM 33, le SIBA, l’Ifremer, etc.

Le Parc naturel marin contribue à hauteur de 61 440 € (50 %) dont une part de temps agent valorisé.

Le projet comprend, sur une durée de 16 à 18 mois :

- 1) Cartographie des friches ostréicoles du Bassin d’Arcachon :
 - a) inventaire des données et des suivis existants relatifs aux friches ostréicoles,
 - b) réalisation des cartes des friches ostréicoles.
- 2) Mise en place du suivi spatial et temporel de la réhabilitation des friches :
 - a) définition et validation d’une méthode de suivi de la réhabilitation des friches ostréicoles,
 - b) identification des métriques et indicateurs à suivre dans le cadre du tableau de bord.

Pour les friches hors espaces concédés, un contrat R&D est en cours de finalisation avec la société I-SEA afin de tester une méthode cartographique innovante (modélisation et photos aériennes).

Le Président précise que cette action permettra d’élaborer aussi une stratégie d’intervention sur ces sujets et donc de rechercher des financements pour intervenir à plus grande échelle.

6.2.6. État et dynamique des gisements de coques du Bassin d’Arcachon

Une étude sur les gisements de palourdes est déjà réalisée par l’Ifremer. Le Parc naturel marin souhaite initier une démarche similaire concernant les gisements de coques.

En 2018, dans le cadre de la mise en place du comité de gisement de la RNN du Banc d’Arguin (pilote par la DIRM SA), une première campagne sera menée sur le Banc d’Arguin en septembre.

Le Parc naturel marin y contribue avec l’élaboration d’un protocole d’échantillonnage, une contribution au traitement cartographique des données et la participation des agents sur le terrain.

6.2.7. Suivi des populations de crabes et autres crustacés des zones intertidales du Bassin d’Arcachon

L’enjeu de connaissance autour des populations de crabe et plus généralement des crustacés du Bassin d’Arcachon a été identifié suite aux informations transmises par différents interlocuteurs sur le terrain. Une première campagne d’observation des crabes et crustacés sera mise en place dans les zones intertidales du Bassin au cours du second semestre 2018. Elle permettra un inventaire des crabes et crustacés en fonction des habitats pouvant ensuite déboucher en 2019 sur un suivi plus consolidé avec un échantillonnage plus important en fonction des zones identifiées lors de la première campagne d’observation.

Isabelle AUBY demande pourquoi l’échantillonnage se fait uniquement dans les zones intertidales.

Kevin LELEU indique qu’à ce stade, ce choix a été déterminé par les moyens disponibles pour la mise en place de ce suivi. Par ailleurs, sur les quadra vidéos relevés à l’occasion du suivi des gisements de moules, pétoncles et crépidules, les crustacés seront également recensés.

Melina ROTH précise que des inquiétudes et des observations empiriques ont été transmises sur la question des crabes et des crustacés. Le Parc naturel marin souhaite renseigner par des observations de terrain plus structurées le périmètre du sujet afin de voir s’il y a lieu d’engager une réflexion plus approfondie avec les scientifiques, les professionnels, les personnes ressources, etc.

A ce stade, il s’agit de données de repérage sur le terrain en compléments des données qui seraient déjà existantes.

Isabelle AUBY demande que l’opération soit renommée en conséquence. François DELUGA prend note de la demande.

6.2.8. Stratégie concertée de restauration des herbiers de zostères sur le Bassin d’Arcachon

La régression des zostères qui est constatée sur le Bassin d’Arcachon avait fait l’objet de la publication d’un rapport en 2011 notamment par Isabelle AUBY.

Compte tenu de l’importance de cette régression, le Plan de gestion fixe l’objectif d’une restauration des herbiers. Pour atteindre cet objectif, le Parc naturel marin souhaite initier dès le second semestre une concertation visant à l’élaboration d’une stratégie locale en faveur de la restauration de ces habitats d’intérêt communautaire.

Le projet proposé s’articule en 4 phases :

- Phase 1 : analyse bibliographique et état de l’art (été 2018 - une veille bibliographique sera maintenue jusqu’à la fin du projet) ;
- Phase 2 : lancement de la concertation ;
- Phase 3 : 1^{ère} commission « Zostère » fin 2018 et ensuite tout au long de la concertation en fonction des besoins ;

- Phase 4 : déploiement de la stratégie « Zostère » avec des premières initiatives ou expérimentations dès 2019.

Des groupes de travail permettront d'alimenter la commission « Zostères » qui se réunira plusieurs fois pendant les 3 prochaines années. Chaque étape d'avancement de la commission « Zostères » sera présentée en Bureau avant d'être validée en Conseil de gestion.

Melina ROTH précise que ce projet est en amont de la mise en œuvre de l'action relative à la restauration des herbiers de zostère. C'est un ensemble d'interactions qui permettront de faire évoluer la situation. Il s'agit d'une stratégie qui évoluera au fil du temps, en fonction des connaissances, des données produites et des retours d'expérience. Il s'agit, à ce stade, d'initier une réflexion avec tous les acteurs concernés afin de mettre en place une compréhension partagée de la situation et une convergence des actions de chacun. C'est une étape importante pour engager des actions concrètes et complémentaires sur les différents facteurs de régressions et capitaliser les retours d'expérience.

6.2.9. Accompagnement financier de l'étude sur la contamination par les microplastiques de l'écosystème et des produits de la mer dans le Bassin d'Arcachon

La subvention de l'étude de la contamination par les microplastiques de l'écosystème et des produits de la mer dans le Bassin d'Arcachon a fait l'objet d'une demande de financement auprès de la Région.

Ce projet de 3 ans concerne les particules de plastiques qui sont trouvées en grande quantité dans les milieux aquatiques. L'objectif consiste à combler le manque de connaissances sur la contamination du Bassin d'Arcachon. Le comité de pilotage comprendra a minima la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Université de Bordeaux, le SIBA, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Parc naturel marin.

Il est proposé une participation du Parc naturel marin à hauteur de 18 000 € (subvention) si ce projet aboutit.

Claude BONNET demande des précisions sur l'objet de l'étude.

Magali LUCIA indique que l'objectif est de vérifier la présence de ces microparticules plastiques dans les sédiments, dans le fond de la colonne d'eau et la colonne d'eau elle-même. Il s'agit de produire une première cartographie quantitative et qualitative et ensuite d'identifier ce qui est ingéré par les organismes. Les résultats pourront également contribuer à renseigner le Tableau de bord du Parc naturel marin.

Claude BONNET souligne que la question réside dans le traitement du problème à la source.

Melina ROTH précise qu'il ne s'agit pas dans cette étude de rechercher les mesures de gestion appropriées mais de bien renseigner le sujet ce qui permettra ensuite de déterminer comment et vers où se tourner pour réduire le problème.

Vital BAUDE souhaiterait connaître le service de la Région qui a été sollicité et s'il est en relation avec le projet « Aqua éco » mené par le CRC Poitou-Charentes concernant les déchets, et également en lien avec EPOC.

Melina ROTH précise que c'est l'Université de Bordeaux qui a sollicité le financement du Parc naturel marin. Dans le montage financier actuel, la réalisation du projet est conditionnée par le soutien de la Région. C'est l'Université qui a directement sollicité la Région.

6.3. Recherche de financements

Il s'agit des actions à réaliser par ou avec le Parc naturel marin à partir de 2018/2019, mais dont le financement doit encore être consolidé.

6.3.1. Un outil d'évaluation de l'état écologique des masses d'eau marines pour accompagner la gestion intégrée des écosystèmes du Parc naturel marin

Ce projet est une réponse à un appel à projet de la Fondation de France. Il a pour but de développer des indicateurs pour l'évaluation de la qualité des masses d'eau et d'organiser et regrouper ces différents indicateurs dans un outil d'évaluation synthétique de la qualité du milieu marin.

S'il est retenu, ce projet sera porté par le Parc naturel marin en association avec l'Université de Bordeaux. Le comité de pilotage comprend également l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le SIBA, l'Ifremer et le CRCAA.

Le financement sollicité est de 175 000 € avec une participation du Parc naturel marin de 15 000 €.

Le traitement des appels à projet est en cours. Si le dossier n'était pas retenu, le projet serait à reconfigurer pour chercher d'autres financements.

6.3.2. Étude de la dynamique hydromorphosédimentaire du Bassin d'Arcachon

Il existe de nombreuses connaissances sur le sujet construites au fil du temps pour répondre à des problématiques particulières des scientifiques, des gestionnaires ou des différents maîtres d'ouvrages. Souvent, ces connaissances sont sectorisées en fonction des principaux agents dynamiques qui déterminent les dynamiques hydrosédimentaires dans l'intérieur du Bassin, le Delta de la Leyre, les passes et puis le milieu océanique.

Le Plan de gestion a identifié le besoin d'une vision globale pour répondre aux enjeux de préservation ou restauration des richesses naturelles de compréhension des mécanismes d'envasement et leurs conséquences, de continuité et de vision d'ensemble des Stratégies locales de gestion de la bande côtière et enfin pour l'ensemble des travaux maritimes.

Ce projet associera l'Observatoire d'Aquitaine et l'Université de Bordeaux avec un comité de pilotage qui est encore à constituer avec la Région, les communes, le SIBA, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, etc.

Trois axes de travail sont en cours d'élaboration avec l'Université de Bordeaux et le BRGM/Observatoire de la côte Aquitaine :

- 1) une capitalisation des travaux existant,
- 2) un travail d'acquisition de nouvelles connaissances pour actualiser les données ou combler les lacunes,
- 3) l'élaboration d'un volet applicatif, permettant la simulation du fonctionnement hydromorphosédimentaire de l'ensemble global, et aussi de support pour aider la prise de décision des acteurs et gestionnaires locaux.

La finalisation du projet et du montage financier sont prévus au second semestre 2018.

Aldo SOTTOLICHIO souligne l'ambition de ce projet qui est issu des différents groupes de travail relatif à l'élaboration du Plan de gestion. La question hydrosédimentaire est importante car elle est à la base de tout : la dispersion des courants va piloter la dispersion d'un contaminant, générer de l'érosion, de la submersion, etc. Le point important est celui de l'échelle spatiale car il n'a jamais

vraiment été résolu malgré de nombreuses études autour du Bassin. C'est une étude globale qui permet de voir comment les différents compartiments interagissent. Le volet applicatif consiste à créer un modèle de simulation. Le BRGM et l'Ifremer ont des outils de simulation très performants mais qui nécessitent encore une amélioration pour répondre aux besoins identifiés.

Vital BAUDE se réjouit de la collaboration entre le Parc naturel marin et l'Observatoire de la côte Aquitaine. La Région accompagne les communes de La Teste-de-Buch et de Lège-Cap-Ferret pour l'élaboration de leur stratégie locale de gestion de la bande côtière. Des échanges avec la Région sont en cours sur le financement de thèses sur ces questions-là. La Région est présente pour faire que ce projet ambitieux puisse voir le jour.

Le Président précise que c'est un élément majeur pour l'ensemble des travaux. Tous les sujets structurants sont imbriqués mais permettront ensuite d'avoir les modèles et les références pour lancer les opérations inscrites au Plan de gestion.

6.3.3. Étude sur les interactions entre les activités de pêche professionnelle maritimes et les richesses naturelles du Bassin d'Arcachon

L'objectif de l'étude est de caractériser les interactions entre les activités de pêche professionnelle et les habitats et espèces à enjeux du Parc naturel marin, et d'initier des mesures de gestion le cas échéant pour répondre à l'Analyse Risque Pêche attendue dans le cadre Natura 2000.

Le Parc naturel marin est maître d'ouvrage mais la réalisation sera faite en étroite collaboration avec le CDPMEM 33 et le CRPMEM N-A.

Le montant de l'opération ne devrait pas excéder 150 000 € avec une participation du Parc naturel marin de 92 000 €. Un financement est recherché avec le DLAL-FEAMP. Cette étude devrait durer jusqu'à fin 2020.

Melina ROTH rappelle que ce projet répond à une obligation réglementaire au titre de Natura 2000 et aux engagements pris à ce sujet au moment de l'élaboration du Plan de gestion.

Christine BERTRAND demande si cette étude sera faite au niveau des pêches de loisir ultérieurement. Melina ROTH précise que l'obligation réglementaire sera traitée en priorité mais concernant la pêche de loisir, le Parc naturel marin pourra tout de même avancer également sur la question des interactions entre la pêche de loisir et les différentes espèces et les habitats.

Isabelle AUBY souhaiterait savoir si des campagnes de mesures sont prévues par rapport à la question sur le bruit et s'il ne serait pas plus important de le faire avant l'étude sur les microplastiques.

Melina ROTH indique que le financement n'est pas le même pour les deux projets. Au niveau du bruit et étant donné les moyens humains disponibles, il va débuter par un recensement bibliographique des différents protocoles qui ont pu être déployés dans d'autres aires marines ou façades maritimes, le but étant d'initier un projet en 2019. Tous les sujets ne pourront pas être ouverts en même temps. François DELUGA précise que les actions présentées ce jour sont des actions à l'initiative du Parc naturel marin et aussi pour certaines à l'initiative de partenaires comme par exemple celle sur les microplastiques.

Hervé GOASGUEN fait remarquer qu'il existe de nombreuses interactions entre le Plan d'actions du Parc naturel marin et le Document stratégique de façade. Il demande à ce que les services de l'État (DIRM SA, DREAL N-A, DDTM 33) soient associés à ces projets.

Sandra CLAEYS demande des précisions sur le budget vu la densité des actions prévues.

Melina ROTH rappelle le budget financier hors masse salariale et frais de structures directement portés par l'AFB est de 659 000 € en 2018. Ce budget est engagé à 100 % dans le programme d'actions proposé. Il sera réévalué en fonction des recettes dont le Parc naturel marin pourrait bénéficier ou des réajustements des projets selon les niveaux de mise en œuvre atteints.

François DELUGA souligne que le Parc naturel marin n'a pas de budget propre mais des lignes de crédit qui lui sont affectés sur le budget global de l'AFB. Melina ROTH précise que ce budget a vocation sur la durée à faire « levier » c'est-à-dire de permettre la mobilisation d'autres sources de financement et un travail en partenariat avec d'autres acteurs, ce qui permettra d'aboutir à une capacité d'action élargie au-delà du montant budgétaire directement amené par l'AFB.

6.4. Initiation des travaux relatifs aux indicateurs

Les indicateurs sont des éléments complémentaires à la gestion et constitutifs du Plan de gestion. Pour l'ensemble des Finalités et Sous-finalités, l'engagement du Parc naturel marin consiste en effet aussi à apporter au Conseil de gestion les éléments d'appréciation de la situation, constatée au fil du temps, et son évolution par rapport à la cible qui a été définie dans le Plan de gestion.

Le Tableau de bord repose sur des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs issus de métriques et d'évaluations, dont l'analyse repose à la fois sur la valeur absolue et sur les tendances d'évolution.

Les indicateurs ont chacun un protocole d'élaboration qui doit permettre de les objectiver et de les comparer. Ils ont également un maillage et des temporalités qui peuvent être définis et suivis par le Parc naturel marin ou par des partenaires.

Les indicateurs à développer en priorité sont identifiés en fonction des priorités du Plan de gestion et en fonction de l'opportunité/faisabilité (données déjà disponibles, protocoles de suivis en place, etc.).

La grille de lecture du Parc naturel marin est construite à partir de données de terrain (phase 1). Ces dernières sont synthétisées dans le Tableau de bord (phase 2). Ensuite, dans un second temps, ce Tableau de bord servira également à alimenter le rapportage des parcs naturels marins (phase 3) et les synthèses nationales (phase 4) vers les différents interlocuteurs intéressés (figure 2).

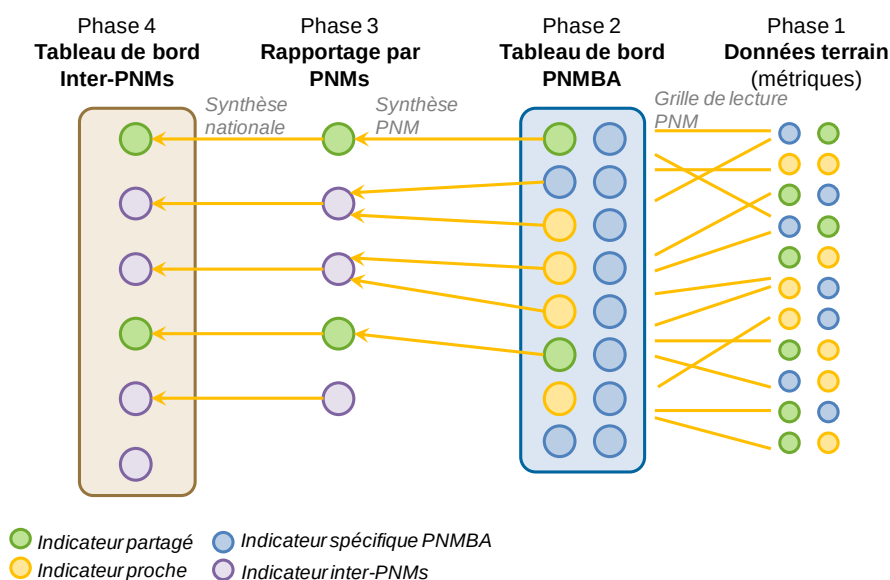


Figure 2. Synthèse de l'élaboration du Tableau de bord et des documents de reportages.

Délibération	Après en avoir délibéré, le Conseil de gestion valide, à l'unanimité, le programme d'actions 2018 actualisé.	PNMBA_cdg_2018_15
--------------	--	-------------------

7. Délibérations pour décision d'attribution des concours financiers

Il est proposé au Conseil de gestion de délibérer sur l'attribution des aides financières suivantes :

- Projet de caractérisation et de mises en perspectives des espaces portuaires du Bassin d'Arcachon : initiative portée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde (CAUE 33) avec un financement porté en partie par le Parc naturel marin. La subvention au titre de l'année 2018 proposée est d'un montant de 12 000 €.
- Contribution à l'édition d'un atlas cartographique : initiative portée par la Société historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch avec une participation financière du Parc naturel marin. La subvention au titre de l'année 2018 proposée est d'un montant de 10 000 €.
- Participation aux frais d'organisation pour la participation du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon à la délégation française au Japon dans le cadre du projet « Nature et culture » : initiative portée par la Société franco-japonaise d'océanographie. La subvention au titre de l'année 2018 proposée est d'un montant maximum de 21 000 €.

Délibération	Après en avoir délibéré, le Conseil de gestion émet, à l'unanimité, un <u>avis favorable</u> à l'attribution d'une subvention à CAUE de la Gironde pour le projet de caractérisation et de mises en perspective des espaces portuaires du Bassin d'Arcachon pour un montant de 12 000 €, à SHAAPB pour la contribution à l'édition d'un atlas cartographique pour un montant de 10 000 € et à SFJO pour la participation aux frais d'organisation pour la participation du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon à la délégation française au Japon dans le cadre du projet « Nature et culture » pour un montant maximum de 21 000 €.	PNMBA_cdg_2018_16
--------------	--	-------------------

8. Points d'information

8.1. Document stratégique de façade

La Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) a été adoptée en 2017 afin de garantir le bon état écologique et une meilleure valorisation économique et sociale de la mer et du littoral. Cette stratégie fixe 4 grands objectifs de long terme, complémentaires et indissociables, et donne un cadre d'actions au travers 4 orientations stratégiques.

Pour chacune des façades maritimes, un document stratégique de façade doit ainsi préciser les conditions de mise en œuvre de la SNML en fonction des spécificités locales. Les travaux engagés pour la planification de l'espace maritime (DCPEM) et pour le plan d'action pour le milieu marin (DCSMM) doivent être intégrés. Le DSF est révisable tous les 6 ans

Le DSF doit comporter les 4 parties suivantes :

- 1) la situation de l'existant dans le périmètre de la façade maritime,
- 2) la définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés avec des objectifs environnementaux, et socio-économiques et la Carte des vocations des espaces maritimes,
- 3) les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique,
- 4) un plan d'actions.

Pour chaque façade, une commission administrative de façade (CAF), dont font partie les parcs naturels marins, et une équipe projet associée, assurent l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du DSF. Les travaux de la CAF sont ensuite présentés à la commission permanente du Conseil maritime de façade et à ses commissions spécialisées (« Lien terre-mer », « Economie de la mer »).

Une éventuelle incompatibilité entre les orientations de gestion des parcs naturels marins et le DSF pourrait conduire à la révision des décrets des parcs naturels marins selon la même procédure que pour leur création. Des attentes particulières exprimées pour les parcs naturels marins au sein du DSF pourraient par ailleurs conduire à une demande d'adaptation du Plan de gestion pour que le Conseil de gestion puisse se saisir de ces attentes.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon intervient à plusieurs niveaux dans l'élaboration du DSF :

- participation technique à la CAF et à son équipe associée en 2017 et 2018,
- participation aux commissions spécialisées du CMF (automne 2017),
- contribution interne aux travaux menés par l'AFB.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est particulièrement attentif à la compatibilité entre les contenus du DSF et ses missions son décret de création et son Plan de gestion, dans le cadre fixé par l'articulation attendue entre ces documents et leur niveau d'opposabilité respectifs.

Dans les mois à venir, le Parc naturel marin participera à l'élaboration des modalités d'évaluation de la mise en œuvre et au plan d'actions du DSF.

8.2. Projet LIFE intégré sur les habitats marins (MarHa) et sa mise en œuvre au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Le projet LIFE intégré sur les habitats marins (MarHa) porté par l'AFB répond à un appel à projet européen. Il a pour objet une gestion efficace et équitable des habitats marins en France pour répondre à l'objectif de conservation des habitats Natura 2000 en mer et contribuer à un travail transversal à l'échelle de la façade maritime.

L'AFB a présenté en 2016-2017 ce projet Life MarHa à la Commission européenne qui l'a validé pour une mise en œuvre pour une période de 8 ans à partir de 2018. Pendant l'élaboration du Plan de gestion, le Parc naturel marin a participé en amont à la définition de ce projet pour y inclure ses besoins en local. Sur une période de 8 ans, le budget sera de 327 000 € essentiellement dédiés au portage d'un poste de chargé de mission (ETP) pendant 6 ans en renfort de l'équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. Ce poste aura essentiellement pour mission d'étudier les herbiers de *Zostera marina* et *noltei*, les vasières et les bancs de sable.

8.3. Projet de signalétique du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Le Président indique que le Parc naturel marin est en train de travailler sur des panneaux de signalétique avec le logo « Parc naturel marin » qui pourront être posés à l'entrée de chaque ville.

9. Questions diverses

9.1. Activité de randonnée de jet-ski sur la plage de La Hume

Michel DAVERAT demande si le Parc naturel marin a été saisi pour une activité de randonnée de jet-ski sur la plage de La Hume. Le conseil municipal de la commune de Gujan-Mestras du 15 mai 2018 a donné un accord sur l'occupation du terrain mais pas sur l'activité elle-même. Michel DAVERAT insiste sur la nuisance sonore de cette activité, sur les déplacements de vitesse, le développement d'une activité motorisée très éloignée de la plaisance et enfin, la crainte que les randonnées aboutissent finalement dans la RNN du Banc d'Arguin.

Melina ROTH indique que le Parc naturel marin n'a pas été saisi et qu'il ne dispose pas des éléments techniques de ce dossier. Aucune réponse ou précision technique ne pourra donc être apportée à ce stade.

Jean MAZODIER demande que le Parc naturel marin s'autosaisisse du dossier.

François DELUGA demande aux services de l'État présents, s'il y a une réglementation sur le sujet et si elle a été respectée.

Ronan LE SAOUT indique que deux choses sont en prendre en compte : d'une part l'occupation du DPM, d'autre part l'activité d'enseignement dite « accompagnée ». Dans le deuxième cas, les services de l'État prennent notamment en compte les formations et diplômes des moniteurs spécialement agréés. Ensuite, les conditions de circulation des jet-skis sur l'ensemble du Bassin sont régies, comme toutes les autres activités, par l'arrêté du préfet maritime datant de 2014 qui limite notamment la vitesse. Les services de l'État font très souvent des contrôles de vitesse et de nombreuses suspensions de permis sont effectuées pour plusieurs semaines.

Le Président suggère aux services de l'État de vérifier tous les éléments relatifs à cette activité afin que le Parc naturel marin puisse disposer d'éléments précis.

Hervé GOASGUEN souligne l'existence d'une condition supplémentaire relative à la puissance maximale des jet-skis pour les personnes qui n'ont pas le permis.

François DELUGA rappelle que lors de l'élaboration du Plan de gestion, la problématique des jet-skis a été abordée. La question relative à l'utilisation de l'espace commun utilisé par les jet-skis, au point de débarquement et de débarquement ainsi qu'à la vitesse se posera nécessairement. A noter également qu'il existe déjà deux points organisant des randonnées accompagnées pour les jet-skis à Arcachon et au Piquey.

9.2. Groupe de travail de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur le changement climatique

Jacqueline RABIC indique que l'Agence de l'eau a organisé un groupe de travail sur le changement climatique dont le compte-rendu vient d'être validé par le comité de Bassin. La commission littorale va organiser son forum annuel en octobre-novembre. Elle souhaiterait que le Conseil de gestion du Parc naturel marin soit informé afin que les personnes concernées puissent donner leur avis sur le sujet.

François DELUGA prend note de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune nouvelle question n'étant posée, le Président remercie les membres présents et lève la séance.

Tableau des délibérations

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	L'ordre du jour du Conseil de gestion modifié est adopté.	PNMBA_cdg_2018_13
Délibération	Le compte-rendu du Conseil de gestion du 21 mars 2018 est approuvé, avec 41 voix pour et 1 voix contre.	PNMBA_cdg_2018_14
Délibération	Après en avoir délibéré, le Conseil de gestion valide, à l'unanimité, le programme d'actions 2018 actualisé.	PNMBA_cdg_2018_15
Délibération	Après en avoir délibéré, le Conseil de gestion émet, à l'unanimité, un <u>avis favorable</u> à l'attribution d'une subvention à CAUE de la Gironde pour le projet de caractérisation et de mises en perspective des espaces portuaires du Bassin d'Arcachon pour un montant de 12 000 €, à SHAAPB pour la contribution à l'édition d'un atlas cartographique pour un montant de 10 000 € et à SFJO pour la participation aux frais d'organisation pour la participation du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon à la délégation française au Japon dans le cadre du projet « Nature et culture » pour un montant maximum de 21 000 €.	PNMBA_cdg_2018_16



Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@afbiodiversite.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	29 novembre 2018

Point 3 :
Points forts du Bureau du 5 octobre 2018



Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@afbiodiversite.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	29 novembre 2018

Point 4 :
Avis

- a. **Projet de convention de superposition d'affectations au bénéfice du SIBA sur une dépendance du DPM sur le quartier de Robinville sur la commune de Lanton**
- b. **Demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports pour le câble de télécommunication entre les jetées de Bélisaire et du Moulleau**



Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@afbiodiversite.fr
Objet	Note relative au projet de convention de superposition d'affectations au bénéfice du SIBA sur une dépendance du domaine public maritime sur le site du quartier de Robinville sur la commune de Lanton
Date	30 octobre 2018
Annexes	Plan de situation Plan de situation des deux noues au sein de l'enveloppe globale

1. Instruction de la demande

1.1. Présentation

Par courrier électronique de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33) du 04 octobre 2018, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été saisi pour avis concernant une demande de convention de superposition d'affectations au bénéfice du SIBA sur une dépendance du domaine public maritime sur le site du quartier de Robinville, sur la commune de Lanton. La dépendance objet de la présente demande a pour but de recueillir les eaux de ruissellements lors des épisodes pluvieux, en vue de les infiltrer dans le milieu pour limiter leur déversement direct dans le Bassin d'Arcachon et contribuer à la gestion des eaux pluviales dans le quartier.

1.2. Analyse de la demande

L'article L. 334-5 du code de l'environnement précise que « *Lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin, l'autorisation à laquelle elle est soumise ne peut être délivrée que sur avis conforme de l'Agence française pour la biodiversité ou, sur délégation, du conseil de gestion [...]* ». L'article R. 334-33 précise dans son alinéa n°6 que le Conseil de gestion « *dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article L. 334-5, [...] se prononce sur les demandes d'autorisation d'activités pour lesquelles des dispositions législatives et réglementaires prévoient sa consultation* ». Par ailleurs, ce même article précise également que « *le conseil de gestion peut également proposer aux autorités de l'Etat compétentes en mer toute mesure nécessaire à la protection et à la gestion durable du parc naturel marin, notamment en matière d'occupation du*

domaine public maritime, d'utilisation des eaux, de pêche, de circulation, de loisir, d'utilisation des ondes, de mouillage des navires, et il est tenu informé des suites réservées à ses propositions. »

- **Notice d'incidence Natura 2000**

La dépendance du domaine public maritime faisant l'objet de la demande n'est pas incluse dans les sites Natura 2000. Néanmoins le pétitionnaire a souhaité réaliser une évaluation des incidences indirectes et en phase chantier du projet sur les sites Natura 2000. Cette analyse a été confiée au bureau d'étude Biotope. La conclusion de cette étude stipule qu'aucune « *incidence négative significative n'est attendue sur les sites Natura 2000 voisins du projet* ».

- **Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale**

L'article R. 122-2 du code de l'environnement précise que « *les projets relevant d'une ou plusieurs rubriques énumérées dans le tableau annexé au présent article font l'objet d'une évaluation environnementale, de façon systématique ou après un examen au cas par cas, en application du II de l'article L. 122-1, en fonction des critères et des seuils précisés dans ce tableau.* »

Le dossier de demande de convention de superposition d'affectations transmis au Parc naturel marin ne comporte pas le formulaire d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Le projet faisant l'objet de la présente demande ferait partie des projets soumis à examen au cas par cas au titre de la rubrique 21 (*Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker*) paragraphe f (*Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les aménagements hydrauliques au sens de l'article R. 562-18 du code de l'environnement.*) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

2. Présentation du projet

Le projet se situe sur le DPM de la commune de Lanton, en arrière de la plage. A l'heure actuelle, il s'agit d'un espace non aménagé accessible au public.

Lors des évènements pluvieux, le volume d'eau ruisselant sur les parties artificialisées de l'espace public converge directement vers le Bassin d'Arcachon. Lors d'épisodes intenses une partie du quartier du vieux port de Taussat et de Robinville est confronté à des débordements du réseau de collecte.



Figure 1. Illustration des débordements lors d'une pluie décennale (source SIBA).

Le projet a pour objectif d'aménager deux noues de 650 m³ et 830 m³ de faible profondeur (0,70 m) dans une enveloppe constituant une dépendance du DPM confiée en gestion au SIBA. Leur but est de permettre le stockage, l'infiltration, la régulation et l'écrêtement des débits de pointe des eaux de ruissèlement.

Leur temps de vidange est dimensionné respectivement de l'ordre de 16 h pour le premier et 24 h pour le second. La vidange est assurée par infiltration de la majeure partie des volumes d'eau collectés, et par une canalisation de faible diamètre en pied d'ouvrage permettant d'assurer un débit d'écoulement complémentaire à l'infiltration. Le cabinet PURE environnement qui a réalisé l'étude hydraulique pour le SIBA a préconisé un curage des bassins tous les 5 ans.

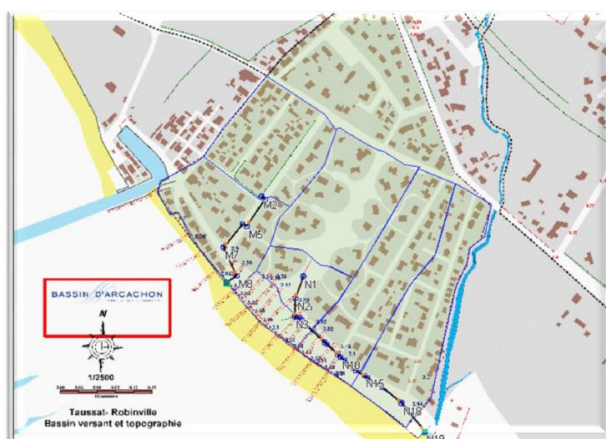


Figure 2: illustration du bassin versant concerné par ce projet



Figure 3. Plan de situation (source biotope pour le SIBA).



Figure 4. Vue d'ensemble.

3. Analyse du projet

La situation actuelle conduit à un rejet direct des eaux pluviales dans le milieu marin, ainsi que des éventuelles sources de pollution par macro déchets, chimiques ou bactériologiques. Le projet

d'aménagement de deux noues conduit à l'infiltration d'une partie des eaux de ruissèlement. Cette infiltration est de nature à retenir le transfert des macro-déchets vers le milieu marin, et fixer une partie de la pollution chimique et bactériologique dans les sédiments de la noue. Le projet conduit donc à une amélioration de la qualité des eaux rejetées dans le Bassin vis-à-vis de la situation existante. Néanmoins les sédiments en fond de noue pourraient accumuler des contaminants sur le long terme, éventuellement mobilisables vers le milieu marin en cas d'évènement exceptionnel.

4. Proposition technique

Une analyse technique favorable est proposée pour ce projet. Cette analyse technique est assortie des recommandations suivantes :

- maintenir la libre circulation sur le DPM,
- mettre en œuvre la recommandation du cabinet PURE environnement de curage des bassins tous les 5 ans afin d'extraire une éventuelle pollution dans les sédiments de la noue,
- introduire un mode de gestion différenciée favorable à la biodiversité en cas d'évolution du site vers une zone humide.

Annexe 1 : plan de situation



Commune de Lanton superposition d'affectation du DPM gestion des eaux pluviales urbaines

DDTM33
Service Maritime et Littoral
Pôle Domaines et Travaux Maritimes



Source : DDTM 33 - SIBA
Révisé : 2005 Carte 2315 SIBA - Paris - reproduction interdite

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - 5, quai du capitaine Allègre - 33120 ARCAÇON

sept 2013

Annexe 2 : plan de situation des deux noues au sein de l'enveloppe globale





Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@afbiodiversite.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	29 novembre 2018

Point 5 :
Attribution de subvention 2018



Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@afbiodiversite.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	29 novembre 2018

Point 7 :
Points d'information



Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@afbiodiversite.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	29 novembre 2018

Point 8 :
Etat d'avancement des actions en cours



Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@afbiodiversite.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	29 novembre 2018

Point 9 :
Effectifs du PNMBA – recrutements en cours



Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@afbiodiversite.fr
Objet	Conseil de gestion
Date	29 novembre 2018

**Point 10 :
Questions diverses**